petit quevilly

jeudi 15 mai 2025

REVUE DE PRESSE

service communication

France 3 Normandie

"Les employés risquent leur vie tous les jours " : Lubrizol mise en demeure par l'État pour des non-conformités

Près de six ans après l'incendie de Lubrizol à Rouen (Seine-Maritime) et les 9500 tonnes de produits chimiques qui se sont enflammés, l'État indique que l'usine de produits chimiques classée Seveso "seuil haut" présente plusieurs non-conformités dans des zones à forts risques. • © RUOPPOLO GUILLAUME / MAXPPP

Écrit par Kanwaljit Singh
Publié le 14/05/2025 à 13h30 Mis à jour le 14/05/2025 à 14h42

Près de six ans après l'incendie de Lubrizol à Rouen (Seine-Maritime) et les 9500 tonnes de produits chimiques qui se sont enflammés, l'État indique que l'usine de produits chimiques classée Seveso "seuil haut" présente plusieurs non-conformités dans des zones à forts risques.

Les sites de Lubrizol et Normandie Logistique à Rouen partaient en fumée, il y a bientôt six ans. 9500 tonnes de produits chimiques et de lubrifiants ont formé un épais nuage noir sur la métropole rouennaise le 26 septembre 2019. Cet accident sur un site classé Seveso seuil haut a poussé les autorités à renforcer leurs contrôles partout en France. Et aujourd'hui, l'État hausse le ton.

Des zones à risques d'incendie ou d'explosion

En effet, il somme l'industriel de mettre en conformité, d'ici au 30 juin 2025, aux normes de sécurité, notamment dans les zones dites "Atex". Il s'agit d'espaces où le moindre dysfonctionnement électrique peut provoquer une explosion. Ces secteurs sensibles sont soumis à des règles particulièrement strictes, en raison de la présence constante de matières hautement inflammables.

Dans un arrêté daté du 5 mai 2025 de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), le préfet de la Seine-Maritime pointe du doigt Lubrizol pour son manque de réactivité. En 2019, un audit avait recensé 377 équipements non conformes, dont 152 jugés prioritaires. Mais lors d'une inspection menée le 13 mars dernier, les services de l'État ont constaté que *"seules 87 non-conformités ont été levées, dont une seule en priorité 1, depuis 2019".*

En effet, en 2019, Lubrizol avait déjà été condamnée à une amende de 6000€ pour des contrôles réglementaires non réalisés. De son côté, Christophe Holleville, secrétaire de l'Union des victimes de Lubrizol lance :

> On est dépité, on n'est pas sur deux ou trois non-conformités là, il y en a des dizaines et des dizaines, c'est aberrant !
>
> *Christophe Holleville*
>
> Secrétaire de l'Union des victimes de Lubrizol

Lubrizol mise en demeure de se mettre en conformité

Une situation d'autant plus alarmante que les équipements non conformes se trouvent dans un bâtiment classé en zone à risque "Atex". Par conséquent, suite au contrôle du 13 mars dernier, les inspecteurs ont recommandé au préfet de : "*mettre en demeure l'exploitant de réaliser un contrôle complémentaire du bâtiment abritant les locaux de charge en tant que local à risque d'incendie ou d'explosion, avant le 30 juin 2025."*

Selon l'inspection, parmi les équipements non conformes classés en priorité 1, on retrouve : *"Un câble détérioré en zone "Atex", trois équipements ayant une protection inadaptée au type de zone, un équipement détérioré, trois équipements insuffisamment étanches et un équipement certifié pour un environnement poussière situé en zone gaz, donc non adapté."*

"Si ça explose en zone Atex qui risque sa vie ? Ce n'est pas la direction, ce sont les employés qui y travaillent qui risquent leur vie tous les jours. On ne peut pas laisser l'aspect sécurité couler après ce qu'il s'est passé. On a l'impression qu'ils ont déjà oublié !", fustige Christophe Holleville. Il ajoute :

> Ils ont brûlé, ils ont vu ce que ça a donné, une véritable catastrophe industrielle. Mais voilà, on a l'impression qu'on croise les doigts chez Lubrizol, on espère qu'il ne se passera rien en croyant en leur bonne étoile !
>
> *Christophe Holleville*
>
> Secrétaire de l'Union des victimes de Lubrizol

"Ils ne font pas ces travaux sous prétexte d'économies, d'investissements ? On parle d'une usine qui fait des bénéfices avec 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires, c'est un des plus gros CA de Rouen", précise ce dernier.

Lubrizol répond

De son côté, Lubrizol, que nous avons contacté, répond que : *"Chez Lubrizol, notre priorité absolue est de travailler de manière sûre et responsable. Nos équipements sont régulièrement évalués en interne conformément aux normes de production et de sécurité applicables. L'entreprise travaillera étroitement avec les autorités compétentes concernant leur analyse et prendra les mesures appropriées si nécessaires."*

L'entreprise peut saisir le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois si elle souhaite contester les décisions de l'arrêté préfectoral.

Paris-Normandie

Risque d'explosion ou d'incendie : l'usine Lubrizol de Rouen épinglée pour le non-respect des normes

L'usine chimique installée à Rouen et en partie incendiée en 2019 a été mise en demeure dans un arrêté préfectoral en date du 5 mai 2025 pour plusieurs manquements dans les zones à risque d'explosion.

Par Cécile Frangne
Publié: 14 Mai 2025 à 12h05

C'est un rappel à l'ordre adressé à l'entreprise Lubrizol : l'usine chimique installée à Rouen et en partie incendiée en 2019 a été mise en demeure dans un arrêté préfectoral en date du 5 mai 2025 pour plusieurs manquements. En cause, une affaire qui débute en 2019, lorsque la société réalise un audit *« d'adéquation du matériel utilisé en zone dite ATEX »*. Ces zones – présentes à plusieurs endroits du site rouennais – sont réglementées par un arrêté ministériel du 4 octobre 2010 car elles présentent un risque d'explosion.

« Risque d'explosion »

À l'issue de cet audit, *« 277 équipements avaient été désignés non conformes »,* rappellent les services de l'État, dont plus de la moitié – 152 – à remplacer *« dès que possible »*. Seulement voilà, cinq ans après, *« seules 87 non-conformités ont été levées, dont une seule catégorisée en priorité 1 »*, ont constaté les inspecteurs de la Dreal (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) au cours d'une visite réalisée le 13 mars dernier. Une mise en conformité que l'entreprise s'est engagée à finaliser d'ici au 30 juin 2025 auprès de la Dreal dans un courrier envoyé en avril.

Une partie du bâtiment abritant le local de charge du site rouennais n'a pas été catégorisée comme un local « à risque d'incendie ou d'explosion » (…) alors même qu'il se situe dans une zone ATEX

Autre motif d'inquiétude pointé par les services de l'État : une partie du bâtiment abritant le local de charge du site rouennais n'a pas été catégorisée comme un local *« à risque d'incendie ou d'explosion »* dans les deux derniers rapports de contrôle des installations électriques réalisés en 2024, alors même qu'il se situe dans une zone ATEX 2.

Dans son arrêté, la préfecture met ainsi en demeure Lubrizol de *« mettre en œuvre des matériels électriques conformes aux zones à risque d'explosion »* d'ici au 30 juin 2025.
« Notre priorité absolue étant de travailler de manière sûre et responsable, nos équipements sont régulièrement évalués en interne conformément aux normes de production et de sécurité applicables », se défend Lubrizol, qui assure toutefois qu'elle *« travaillera étroitement avec les autorités compétentes concernant leur analyse et prendra les mesures appropriées si nécessaires »*.

Paris-Normandie

Attention, le Tour de France à Rouen va fortement perturber la circulation dès le 2 juillet

En prévision du passage du Tour de France, mardi 8 juillet 2025, de nombreuses rues de l'hypercentre seront interdites au stationnement… dès le 2 juillet, des parkings vont être fermés et la circulation des bus restreinte. Le point.

Par Mélanie Bourdon
Publié: 15 Mai 2025 à 06h38

Mardi 8 juillet 2025, Rouen sera ville étape de la quatrième étape du Tour de France. Afin de faciliter le déroulement de la manifestation, les règles de stationnement et de circulation vont être adaptées à partir du mercredi 2 juillet.

Dès le 2 juillet, 20h, et jusqu'au 8 juillet, 23h, le boulevard de Verdun, la place du Boulingrin, la zone d'arrivée du boulevard de l'Yser, la rue Sainte-Marie, les rampes Beauvoisine et Saint-Hilaire seront interdits au stationnement.

Stationnement interdit

À partir du jeudi 3 juillet 23h59 et jusqu'au 8 juillet 19h, il en sera de même sur les quinze derniers kilomètres du parcours, à partir de la N31. Sont concernés : la route de Lyons-la-Forêt, rue de la Petite-Chartreuse, route de Darnétal D43a, avenue de la Grand'Mare, rue des Canadiens, rue Albert-Dupuis, rue de Lausanne, rue de Genève, rue de Montreux, rue des Hallettes, rue Charles-Müller, D928, rue des Sapins, avenue Georges-Métayer, passage Lamartine, rue Francis-Yard, route de Neufchâtel, boulevard de la Marne, rue Jeanne-d'Arc, rue Jean-Lecanuet et la rue Louis-Ricard.

Des parkings fermés, les métros et Teor renforcés

Par ailleurs, les parkings Saint-Exupéry, de la rue des Petites-Eaux-du-Robec et du boulevard Gambetta seront fermés du dimanche 6 juillet 18h jusqu'au mardi 8 juillet 23h. Les parkings de l'hôtel de ville et de l'Espace du Palais seront fermés mardi 8 juillet de 4h jusqu'à la fin de la course.

Enfin, le réseau de transports en commun sera impacté toute la journée du passage du Tour de France. Certaines lignes seront supprimées, d'autres interrompues de 12h à 18h. En revanche, afin de faciliter l'accès au parcours, les lignes de Teor et le métro seront renforcés. Toutes les informations à venir, à partir de la mi-juin, sur reseau-astuce.fr